



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLOTOURISME DE LA SARTHE

RÉUNION DES CLUBS DU SAMEDI 27 JANVIER 2024

Présents et absents :

Comité directeur: Mireille Touchard, Catherine Broquet, Alain Martin, Yannick Livet, Bernard Migot, Gilbert Paillette.

Absents excusés : Maryvonne Dupin, Nicolas Touchard.

Clubs : présence de 25 clubs sur les 34 du codep, les MI sont aussi représentés.

Absents : AFV, COC (Château-du-Loir), UV (Fresnay-sur-Sarthe), CL (Le Lude), SC Malicorne, VLS Mamers, CCM (Montbizot), ACVTT (Sillé-le-Guillaume), CCV (Tennie).

Rappel : *le président d'un club n'est pas le seul à pouvoir le représenter au sein du codep ! Tout membre de son comité directeur ou, à défaut, tout autre membre de son club le peut s'il a l'accord de son CD.*



Matériel pour les prochaines organisations :

Les traceurs de marquages temporaires commandés sont distribués en préambule de la réunion. De même pour les gobelets rétractables à vendre aux participants.

Festival International du Voyage à Vélo (24 et 25 février au Palais des Congrès du Mans):

Thierry Mourlanne, membre du CSCM et l'un des organisateurs de ce festival nous le présente en nous invitant à y aller. Possibilité de réserver des places sur internet pour les films présentés.

Thierry parle de son historique, de la raison de sa délocalisation de Paris vers Le Mans, des exposants, des films et tarifs...

Il rappelle qu'il n'est pas nécessaire d'aller loin pour faire un voyage à vélo, on peut partir de chez soi, pour des vacances par exemple, découvrir des régions à petite vitesse, les apprécier pleinement.

Commission jeunes :

● Référent jeunes :

Dès qu'un club accueille au moins un jeune (un mineur), il doit déclarer à la fédération un référent jeune, membre du bureau du club. Il sera l'interlocuteur du club pour les informations sur les jeunes. Ce référent ne doit pas être nécessairement un animateur.

Mireille va envoyer à tous les clubs des instructions de la fédération.

● Rappels sur l'accueil des jeunes :

Le président du club doit garantir l'honorabilité de tous les accompagnateurs possibles de jeunes, adultes désignés par le président, animateurs...

Une École Française de Vélo (EFV) peut être créée dans un club dès l'inscription d'un premier jeune. Avantages financiers : seulement 13 € pour la licence et remboursement de 10 € par le codep en août.

● Calendrier Jeunes :

24-2 : CRER à La Flèche

9-3 : CD VTT (10 à 18 ans) à Mont-St-Jean

6 et 7-4 : CR route et VTT à Noyant-la-Gravoyère

13 à 18 ans pour la route, sélectionnés des CD pour le VTT

8 au 11-5 : critères nationaux à Puy-l'Évêque, sauf le CNER qui n'est pas encore programmé.

6 au 20 juillet : voyages itinérants vers Roanne, à organiser par les clubs, codeps ou coregs.

21 au 28 juillet : camp jeunes à la Semaine Fédérale de Roanne.

● Caravane Terre de Jeux

Mireille a transmis à tous les présidents de club cette demande du CDOS pour des animations pour les jeunes et les adultes en cette année olympique.

Les clubs désirant s'inscrire sur l'un des sites et l'une des dates proposés doivent le signaler à Mireille.



Commission photo :

Un rappel est fait, à la demande de certains, sur le sujet du concours départemental : « Les ponts ».

Il n'y a guère plus simple comme sujet ! Des ponts, il y en a partout, ils ne bougent pas, ils sont tous admis (des ponts romains aux viaducs en passant par les passerelles). De plus, il n'est pas nécessaire de mettre un cyclotouriste ou son vélo sur ce pont ou à côté...

Cependant, chaque concurrent doit fournir 3 photos de 3 ponts différents.

Les représentants de clubs sont encouragés à transmettre ces informations, voire à stimuler la participation de membres du club.

Commission sécurité :

Une réunion de la commission sécurité régionale vient d'avoir lieu (23 janvier).

Une journée régionale annuelle coreg santé-sécurité est projetée.

De même, un challenge sécurité pour les clubs est à étudier.

La distribution de notre Charte Cyclable aux élus locaux, qui ne sont pas toujours bien armés pour réaliser des aménagements cyclables, est encouragée. De même pour des interventions de représentants de clubs auprès de ces élus pour des demandes d'aménagements, de travaux.

Ne pas oublier que chacun de nous est le mieux placé pour s'occuper de sa sécurité !

Commission féminines :

- Catherine rappelle les différentes étapes du voyage « Ensemble à Paris ».
- Le 25-4 : réunion des féminines à la Maison des Sports avec remise des maillots d'Ensemble à Paris.
- Catherine invite les féminines à l'accompagner une fois par mois, pour s'entraîner :
le 25-2 à Parigné-l'Évêque (Rando Nature)
le 24-3 à La Flèche (sortie club vers le sud)
le 20-4 : brevet de 100 km à Changé avec repas au restaurant
(1 groupe à 18 km/h, 1 autre à 20 km/h de moyenne)
le 5-5 à Yvré-l'Évêque (L'Yvréenne).
- Un weekend régional Cyclo Patrimoine est prévu le dernier weekend de septembre au Lude avec arrivée des inscrites dès le vendredi soir, hébergement au centre Vaunaval. Sortie vélo le samedi vers Malicorne puis La Flèche, visite du château le dimanche matin, vélo ou marche à pieds le dimanche après-midi. Coût : environ 100 € tout compris pour le weekend.

Calendrier 2024 :

Yannick énumère, pour un contrôle de la salle, les différentes organisations prévues .

Cette première version du calendrier sera envoyée dès demain, dimanche 28-1.

Un nouveau règlement des challenges du codep est étudié, sur le modèle des Challenges de France. Il tiendra donc compte des effectifs des clubs.

Commission formation :

En mars et avril sont prévues des formations animateurs, GPS, sécurité-maniabilité.

En septembre : pilotage VTT ou VTC.

Basicompta et PSC1 sont faits par le CDOS.

Formation sport-santé par le coreg à la MFR de Chalonnes-sur-Loire les 13 et 14-4.

Formations Jeune Éducateur Fédéral et initiateur par le coreg au Château de la Turmelière à Ligné-d'Anjou du 20 au 23-4.

Questions des clubs, réponses, échanges d'idées et d'informations :

Inscriptions aux organisations :

Des clubs sont hostiles au supplément de 3 € « imposé par la fédération » pour des inscriptions à nos organisations. Certains expriment leur ras-le-bol pour des décisions prises « sans concertation ». Ces clubs ne l'appliqueront pas, même si cela figure sur le OIN. En fait, ce supplément a été voté par les clubs à 91,78 % lors de la dernière AG fédérale ! Il est mentionné dans les modifications proposées du règlement intérieur, de la charte des organisations et de la charte d'éthique et de déontologie (voir le Bulletin Fédéral n° 171 page 10 et le n° 171 BIS page 42, téléchargeables sur le site fédéral). Gilbert commente : « comme quoi, on ne lit pas suffisamment avant de valider »...

De même, la complexité des consignes de sécurité à afficher lors des inscriptions (10 affiches en A3!), à lire, à signer rebute les organisateurs. Mais, il n'y a « que » deux affiches de plus qu'avant, suite au remplacement du certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport par le questionnaire.

L'un des présidents présents rappelle que c'est avant tout la qualité de l'accueil, des prestations qui fait venir et revenir les participants.

De nouveaux documents ONF sont sortis, pour les parcours traversant des forêts domaniales. Le dossier est en cours d'étude au niveau de la fédération mais il concerne aussi les autres fédérations de pleine nature. L'objectif est d'aboutir à un accord commun en 2024.

Basicompta :

Gilbert insiste sur l'intérêt de ce logiciel, simple et performant. Le logiciel choisi par le coreg (Ciel) est d'abord un logiciel de professionnels, son utilisation est plus difficile dans un premier temps, de plus il ne s'impose pas dans des structures comme des clubs.

Gilbert propose des formations (simples et donc courtes : 2h environ) en cas de défaillance du CDOS.

Certificat médical :

Une prise de licence avec fourniture d'un certificat médical place maintenant le licencié dans la catégorie « cyclo-sportif » car ce certificat n'est obligatoire que pour cette catégorie.

Site internet :

Certains n'arrivent plus à accéder au site internet du codep :

<https://sarthe.ffvelo.fr>

L'accès est bloqué par des antivirus, la raison indiquée est :

« Un ou plusieurs certificats de ce site Internet sont invalides, nous ne pouvons donc pas garantir son authenticité. Cela se produit lorsque le propriétaire du site Internet n'a pas mis à jour le certificat à temps ou s'il s'agit d'un faux site créé par des escrocs. Visiter un site Internet comme celui-ci vous rend plus vulnérable aux attaques. »

C'est évidemment très ennuyeux pour la communication du codep !

Yannick cherche une solution.

Remise de récompense au bénéficiaire absent à l'AG 2023 du coreg :

La médaille du coreg est attribuée au Cyclo Spay pour l'accueil de féminines lors de la Journée des Féminines 2023 et leur participation à la Caravane Sarthe Terre de Jeux 2023.



La traditionnelle galette clôture de façon sympathique cette réunion des clubs

le secrétaire du codep, Bernard Migot

la présidente, Mireille Touchard